

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 08162

Numéro SIREN : 509 195 970

Nom ou dénomination : a4ESSOR SAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 42566



SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT
92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

A4ESSOR SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA
LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

A4ESSOR SAS

Société par actions simplifiée au capital de 123 100 €
Siège social : 4 avenue des Louvresses 92 230 Gennevilliers
R.C.S : Nanterre B 509 195 970

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Associés de la société A4ESSOR SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A4ESSOR SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 28 avril 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 6 mai 2021

Dominique MULLER



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

BILAN - ACTIF
(en k€)

	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort./ Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total actif immobilisé				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	32 358		32 358	15 995
Clients et effets à recevoir	32 234		32 234	16 137
Autres débiteurs et frais payés d'avance	4 148		4 148	2 055
Titres de placement				
Trésorerie	1 487		1 487	1 076
Charges constatées d'avance	3		3	3
Total de l'actif circulant	70 230		70 230	35 266
TOTAL	70 230		70 230	35 266



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

BILAN - PASSIF
(en k€)

	31/12/2020	31/12/2019
Capital	123	123
Ecart de réévaluation		
Primes d'émission, de fusion ou d'apport	554	554
Réserve légale	12	10
Report à nouveau	122	71
Résultat de l'exercice	192	54
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	1 003	812
Provisions pour risques et charges	47	47
Dettes sociétés du groupe		
Autres dettes financières		
Total dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	32 234	16 011
Fournisseurs et effets à payer	33 442	16 486
Dettes fiscales et sociales	3 004	1 910
Autres créiteurs et charges à payer		
Produits constatés d'avance	500	
Total dettes d'exploitation et divers	69 180	34 407
TOTAL	70 230	35 266

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE
(en k€)

	2020	2019
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	31 129	17 200
Reprises sur provisions	0	3
Transfert de charges		
Autres produits d'exploitation		
En-cours de production		
Total	31 129	17 203
Charges d'exploitation		
Achats et variations de stocks et en-cours	29 761	16 119
Autres charges externes	1 094	1 007
Impôts et taxes	7	2
Frais de personnel		
Dotation aux amortissements		
Dotation aux provisions		0
Total	30 862	17 128
Résultat d'exploitation	267	75
Revenus financiers & charges financières		
Intérêts et produits financiers assimilés		
Reprise sur provisions		
Autres revenus financiers	0	0
Dotations aux provisions		
Intérêts et charges financières assimilées		
Autres charges financières		
Résultat financier	0	0
Résultat courant avant impôt	267	75
Produits et charges exceptionnels	0	0
Coûts des restructurations (dont dotations et reprises de restructuration)		
Plus ou moins-values sur cessions et apports d'immobilisations		
Autres dotations et reprises de provisions		
Autres		
Résultat exceptionnel	0	0
Résultat avant participation et impôt sur les sociétés	0	0
Participation		
Impôt sur les sociétés	75	21
Résultat net	192	54



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

ANNEXE

AUX COMPTES ARRETES LE 31 DECEMBRE 2020

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels, à savoir :

- ↳ Du bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de : 70 229 981,51 euros.
- ↳ Du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice net de : 192 059,40 euros.

1. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE 2020

La modification du contrat ESSOR OC1 a été signée en février 2020. Rohde & Schwarz a rejoint les autres actionnaires en tant que sous-traitant principal de la Société.

Depuis février 2020, la pandémie de COVID-19 s'est propagée en Europe et a eu des répercussions sur la Société et les Actionnaires de plusieurs façons et périodes, avec un effet de concaténation sur les activités et leur synchronisation.

Les activités du contrat Essor OC1 ont continué de progresser. Les mesures d'atténuation ont permis de contenir le retard du programme dans les trois mois accepté par le client en cas de force majeure.

La phase de développement du HDR Base Waveform a été terminée et les tests d'acceptation client ont été réussis en novembre 2020.

L'organisation de l'entreprise a été élargie par la création du poste de directeur des opérations.

2. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Les activités contractuelles se poursuivent, bien que toujours touchées par la pandémie de COVID-19, car les restrictions aux déplacements et au travail en collaboration en présence continuent d'entraver l'efficacité du travail.

Notre sous-traitant principal, Radmor, a signalé à la mi-février que les travaux du projet avaient été lourdement touchés, car le personnel était contaminé par la COVID-19 ou était tombé malade.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

3. PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

Les comptes annuels de la société **A4ESSOR** sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement comptable ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général modifié des règlements publiés ultérieurement.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et des Comptables agréés, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi que des autres principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le chiffre d'affaires et les résultats sont enregistrés au fur et à mesure du franchissement des jalons prévus dans le contrat **ESSOR**.

Toute perte probable sur contrat en cours ou en carnet est provisionnée intégralement dès qu'elle est connue. Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice. L'estimation des travaux restant à effectuer sur les contrats en perte ne tient compte des produits résultant de réclamations présentées que lorsque celles-ci sont acceptées par le client.

Les pénalités et les réfections de prix sur marchés ainsi que les provisions y afférentes sont considérées comme faisant partie du cycle d'exploitation des affaires et ainsi classées en exploitation.

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 se répartit comme suit :

POSTES	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Prestations d'Etudes	29 761	16 119	10 933	0	0	7 642
Prestations annexes	1 368	960	960	160	172	743
Refacturations diverses	0	121	0	0	0	0
Total	31 129	17 200	11 893	160	172	8 385

POSTES	2020	2019	2018	2017	2016	2015
CA France	3 251	6 901	4 026	45	46	2 119
CA Etranger	27 878	10 299	7 867	115	126	6 266
Total	31 129	17 200	11 893	160	172	8 385

5. STOCK ET EN-COURS

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Etudes en cours						

Les études en cours correspondent aux frais réels relatifs à des jalons contractuels non encore franchis.

Elles sont évaluées à leur coût de revient.

6. CAPITAUX PROPRES et AUTRES FONDS PROPRES

Les variations ayant affecté les capitaux propres depuis le 27/11/2008 sont mises en évidence dans le tableau ci-dessous :

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 27/11/2008 avant répartition	37			37
Augmentation de Capital (a)	63			63
Résultat au 31/12/2009		-36		-36
Capitaux propres au 31/12/2009 avant répartition	100	-36		64
Résultat au 31/12/2010		- 57		- 57
Capitaux propres au 31/12/2010 avant répartition	100	-93		7
Résultat au 31/12/2011		51		51
Capitaux propres au 31/12/2011 avant répartition	100	-42		58
Résultat au 31/12/2012		45		45
Capitaux propres au 31/12/2012 avant répartition	100	3		103
Résultat au 31/12/2013		23		23
Capitaux propres au 31/12/2013 avant répartition	100	26		126
Résultat au 31/12/2014		21		21
Capitaux propres au 31/12/2014 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2015		-1		-1
Capitaux propres au 31/12/2015 avant répartition	100	47		147
Résultat au 31/12/2016		14		14
Capitaux propres au 31/12/2016 avant répartition	100	61		161
Résultat au 31/12/2017		6		6

a) Actions nouvelles émises en 2008 : 6 300



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

RUBRIQUES	CAPITAL et PRIMES	RESERVES R à N et RESULTAT	AUTRES CAPITAUX PROPRES	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2017 avant répartition	100	67		167
Résultat au 31/12/2018		14		14
Capitaux propres au 31/12/2018 avant répartition	100	81		181
Augmentation de Capital (b) Résultat au 31/12/2019	577	54		577 54
Capitaux propres au 31/12/2019 avant répartition	677	135		812
Résultat au 31/12/2020		192		192
Capitaux propres au 31/12/2020 avant répartition	677	327		1 004

b) Actions nouvelles émises en 2019 : 2 310

Au 31/12/2020, le capital est composé de 12 310 actions d'une valeur nominale de 10,00 € et d'une prime d'émission de 240 € pour les 2 310 actions nouvelles souscrites en 2019 par Rohde & Schwarz GmbH & Co.KG.

7. ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

7.1 Créances

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Fournisseurs	32 358	32 358	0
Clients (a)	32 234	32 234	0
Impôts et taxes (b)	4 148	4 148	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Groupe et Associés	0	0	0
Charges constatées d'avance	3	3	0
TOTAL	68 743	68 743	0

(a) Les factures à établir correspondant aux créances clients s'élèvent à 32 234 k€

(b) Les Impôts et taxes sont constitués principalement par la TVA sur les avances et acomptes clients ainsi que la TVA sur les factures non parvenues pour respectivement 1 406 k€ et 1 532 k€.



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

7.2 Dettes

Montants en K€	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Avances Clients	32 234	32 234	
Fournisseurs (c)	33 442	33 942	
Dettes fiscales et sociales (d)	3 004	3 004	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance (e)	500	500	
TOTAL	69 180	69 180	

(c) Les charges à payer correspondant aux dettes Fournisseurs s'élèvent à 32 860 k€

(d) Les dettes fiscales et sociales comprennent principalement la TVA sur les avances et acomptes Fournisseurs ainsi que la TVA sur les factures à établir pour respectivement 1 530 k€ et 1 406 k€.

(e) Aucun coût supporté en 2020 ne peut être associé à la gestion des IPR Management. La gestion des IPR Management est considérée comme un paiement anticipé pour les frais de gestion communs qui seront supportés en 2022/2023.

8. RELATIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

La part des principaux postes des états financiers relative aux relations avec les Sociétés liées à savoir Thales SIX GTS France, Leonardo, Bittium, Indra, Radmor et Rohde & Schwarz est la suivante :

POSTES	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Clients				76	78	316	385
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
Fournisseurs	577	232	481	84	59	540	4 952
Avances et acomptes versés sur commandes en cours	32 358	15 995	10 746				
Achats et autres charges externes	30 835	16 981	11 798	140	140	8 370	7 768
Produits financiers							



a 4 ESSOR
Alliance for ESSOR

9. SITUATION FISCALE

Résultat comptable		267
Réintégrations :		0
	Organic 2020	0
	Plus-value latente OPVCM	0
Déductions :		0
	Organic 2019	0
	Utilisation Report déficitaire	0
Résultat fiscal		0
Impôt 2020		75
Résultat net comptable		192

10. TVA

La Société est assujettie à la TVA au Régime de Droit Commun.

11. AUTRES INFORMATIONS

a) Carnet de commandes :

Le carnet de commandes au 31/12/2020 s'élève à : **32 501 k€**

b) Effectifs :

Pas d'effectifs.

c) Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

Les membres des organes d'administration ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions.

d) Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant des honoraires s'élève en 2020 à 6 k€ hors taxes.

a4ESSOR SAS

Société par action simplifiée au capital de 123.100 Euros
Siège social : 27-29 Avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers France
RCS Nanterre 509 195 970

Procès-verbal de décisions des associés résultant de la consultation écrite des Associés du 30 juin 2021

Monsieur Lino Laganà, en sa qualité de représentant permanent de la société Leonardo S.p.A, Président de la société a4ESSOR SAS, société par actions simplifiée au capital de 123 100 Euros dont le siège social est situé 27-29 Avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers (ci-après la « **Société** »), a procédé conformément à l'article 23 des Statuts de la Société à la consultation par correspondance des Associés sur les questions suivantes :

1. rapport du Président et rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Affectation du résultat ;
3. rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce et décision à cet égard ;
4. nomination de M. Domingo Castro Fernandez en qualité d'Administrateur titulaire de l'Associé Indra Sistemas S.A., en remplacement de M. Pablo Pérez Román et ;
5. pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Lino Laganà déclare :

- avoir adressé à tous les Associés :
 - le texte des résolutions proposées ;
 - les comptes annuels ;
 - le rapport de gestion ;
 - les rapports du commissaire aux comptes ;
 - un bulletin de votre reproduisant lesdites résolutions et ;
 - le courrier du Directeur Général d'Indra Sistemas S.A désignant M. Domingo Castro Fernandez en qualité d'Administrateur titulaire d'Indra, en remplacement de Monsieur Pablo Pérez Román
- avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les huit (8) jours suivant la réception de la lettre de consultation,
- avoir reçu les bulletins de vote de :
 - BITTIUM WIRELESS Ltd ;
 - INDRA SISTEMAS S.A. ;
 - LEONARDO S.p.A ;
 - RADMOR S.A. ;

- ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG ; et
- THALES SIX GTS France SAS.

que du dépouillement des bulletins de vote reçus au siège social de la Société dans les délais impartis il résulte que les votes suivants ont été émis sur les résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2020 se solde par bénéfice net comptable de 192 059,40 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable dans son intégralité, soit 192 059,40 euros, au report à nouveau créditeur qui passera de 122 284,37 euros à 314 343,77euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition de l'Associé Indra Sistemas S.A., les Associés de la Société approuvent la nomination de M. Domingo Castro Fernandez en qualité d'Administrateur titulaire de l'Associé Indra Sistemas S.A., en remplacement de Monsieur Pablo Pérez Román.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

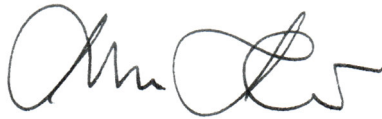
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président déclare que les bulletins de vote signés par chaque Associé demeureront annexés au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président, le présent procès-verbal qu'il a signé :

LE PRESIDENT

Leonardo S.p.A. représentée par M. Lino Laganà

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lino Laganà', written in a cursive style.

TRANSLATION FOR CONVENIENCE ONLY

SHAREHOLDERS' WRITTEN CONSULTATION 30 JUNE 2021

DRAFT OF RESOLUTIONS

FIRST RESOLUTION

The Shareholders, after having taken knowledge of the report from the President and the general report from the external auditor on the financial statements of year ended 31st December 2020, approve those financial statements and balance sheet as they have been presented as well as all the activities issued from those financial statements or summed up in said reports.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

SECOND RESOLUTION

The Shareholders ascertain that the result of the business year ending on December 31, 2020 shows a net profit of 192 059.40 euros.

On the proposal of the President, the shareholders decide to allocate this net profit in full, i.e. 192 059.40 euros, to the carry forward account which will then accordingly increase from 122 284.37 euros to 314 343.77 euros.

According to Law, it is reminded that the Company has distributed no dividend over the previous three years.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

THIRD RESOLUTION

The Shareholders, after having taken knowledge of the special report from the external auditor on the agreements governed by Article L. 227-10 of the French Commercial Code, approve said report, including all its provisions.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

FOURTH RESOLUTION

On the proposal of the Shareholder Indra Sistemas S.A., the Shareholders of the Company approve the appointment of Mr. Domingo Castro Fernandez as Director of the Shareholder Indra Sistemas S.A., as a replacement for Mr. Pablo Pérez Román.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.

FIFTH RESOLUTION

The Shareholders give all powers to the holder of the document containing those resolutions in view of carrying out all formalities.

THIS RESOLUTION IS UNANIMOUSLY APPROVED.